

## Convention écologique

Bienvenue à la Ciguë!

La Ciguë est une coopérative autogérée qui fonctionne grâce à l'investissement de chaque coopérateur. S'investir ne signifie pas seulement donner un coup de main lorsque c'est nécessaire, c'est aussi donner un sens à la Ciguë.

Nous, Ciguëns voulons une coopérative sensible à notre environnement, tant social qu'écologique.

Par cette convention, la coopérative et ses coopérateurs s'engagent mutuellement à adopter un comportement responsable quant au tri des déchets et à la consommation d'énergie. Autant de petites actions locales qui vont dans le sens du développement durable.

### Les nouvelles constructions de la Ciguë

La Ciguë s'engage à :

- utiliser des matériaux de construction respectueux de l'environnement,
- construire des immeubles à faible consommation d'énergie,
- privilégier les énergies renouvelables (chauffage au bois, solaire),
- installer des toilettes avec le bouton économiseur d'eau, des frigos et gazinières écologiques (classe A).

### La coopérative en général

#### L'économie d'énergie

La **Ciguë** s'engage à :

- **s'approvisionner en énergie écologique** (dite verte ou jaune selon les offres actuelles des SIG) pour les immeubles dont elle gère les charges,
- **informer ses coopérateurs** sur les énergies renouvelables et neutres du point de vue du CO2, et les encourager à utiliser des énergies renouvelables,
- **fournir un dépliant des SIG** par maison, où sont présentées les différentes formes d'énergie et leurs tarifs.

Les **coopérateurs** s'engagent à :

- **utiliser de l'énergie écologique** (dite verte ou jaune selon les offres actuelles des SIG),
- acheter, dans la mesure du possible, des **ampoules à faible consommation** d'énergie,
- ne pas laisser les appareils électriques en stand-by, et surtout **ne pas laisser les lumières allumées inutilement**,
- **éteindre le chauffage** pendant leur absence et éviter d'ouvrir inutilement les fenêtres,
- **ne pas gaspiller l'eau** (denrée pas encore rare, mais néanmoins précieuse!). Par conséquent ne pas la laisser couler inutilement sous la douche ou en lavant la vaisselle.

Les SIG du canton de Genève proposent des alternatives à la consommation d'énergie standard, en y incluant, l'énergie locale et/ou renouvelable. Il existe trois possibilités, tout est très bien expliqué sur le site <http://www.mieuxvivreSIG.ch>

## Le tri des déchets

### La Ciguë s'engage à :

- **financer les containers** nécessaires au bon tri des déchets.
- **informer ses coopérateurs** sur la marche à suivre et la nécessité du tri.
- fournir au minimum un exemplaire par maison du **guide du tri des déchets**.
- **informer**, par le biais des délégués, sur le fonctionnement du tri des déchets dans sa maison.

### A consulter :

- le calendrier de votre commune avec les dates de ramassage
- le site <http://www.ge.ch/dechets/dechets>

Sur ce site figurent toutes les informations nécessaires et autres guides pour le tri des déchets.

### Mobilité...

En outre, la coopérative et ses coopérateurs, sensibles à leur environnement encouragent toute forme de déplacement non polluante, comme la marche, le vélo, et la trottinette par exemple, et peu polluante, comme les transports en communs. Au contraire, l'emploi (surtout lorsqu'il est abusif et injustifié) de scooter et d'automobiles, sont fortement déconseillés !

**Ainsi, la coopérative s'engage en matière écologique. Moi aussi, coopérateur, car agissant de la sorte, je contribue à protéger mon environnement! Ne brûlons pas tous ces déchets qui peuvent être recyclés: mort à la pollution engendrée par une mauvaise gestion des déchets!**

Genève, le

Pour la coopérative:      Le (la) coopérateur/trice :

Les **coopérateurs** s'engagent à :

- **trier leur déchets**. Plus on trie et on récupère, moins on gaspille et on dégage des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère (en brûlant les poubelles)